

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 février 2016

N° 2016-2



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil seize, le 29 février à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président, Monsieur Michel LAMOLINAIRIE assurant la présidence pour le vote du Compte Administratif
Présents :	12	
Date de la convocation :	18 février 2016	

Présents : MMES BAREGES, MAGNANI, SARDEIN-RODRIGUEZ, MM. ALAZARD, ALBUGUES, BERTELLI, BONHOMME, BONSANG, GONZALEZ, HEBRARD, MOLLE, LAMOLINAIRIE,

Absents excusés : MM. BEQ, BESIERS, DEPRINCE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD Payeur Départemental,
MM. BARON Syndicat Départemental des Déchets.

OBJET : Compte Administratif 2015 (budget principal et budget annexe)

A) BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux règles applicables en matière budgétaire, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2015 en parfaite concordance avec les résultats du Compte de Gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental.

S'agissant de l'approbation du Compte Administratif, le Président se retire au moment du vote et la présidence est assurée par M. LAMOLINAIRIE.

Le CA 2015 comprend les résultats de l'exercice des compétences optionnelles transférées dont le financement est strictement répercuté sur la contribution des collectivités concernées (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la totalité des compétences - SMEEOM Moyenne Garonne pour les déchèteries de Montaigu, Beaumont et Lavit - Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour les déchèteries de Caussade, Molières, Montpezat et Septfonds - Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les déchèteries de Parisot et Lexos).

I. Résultats

Les résultats globaux du Compte Administratif 2015 sont les suivants :

- Total des dépenses de l'exercice : 6 864 529.71 €
(fonctionnement + investissement)
dont 323 283.71 € de dépenses d'ordre
- Total des recettes de l'exercice : 7 473 306.20 €
(fonctionnement + investissement)
dont 323 283.71 € de recettes d'ordre
- Reports de l'exercice 2014 :
 - résultat de fonctionnement reporté (002) : + 581 042.42 €
 - résultat d'investissement reporté (001) + 135 763.77 €
- Les restes à réaliser à reporter en 2015 {dépenses et recettes ayant fait l'objet d'engagements juridiques effectifs (marchés, contrats, ...)}.

Pour le CA 2015, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : 344 064.00 €

Il s'agit des dépenses correspondant au renouvellement du matériel des quais de transfert (bennes : 73 990 €), aux aménagements concernant les compétences optionnelles (32 500 €) et le solde des opérations d'aménagement de la plateforme bois, de l'unité des matières de vidange et des quais de transfert (237 574 €).

- en recettes : 70 000 €

Il s'agit de la recette correspondant au solde de la subvention FEDER allouée pour l'opération d'aménagement de l'unité de traitement des matières de vidange.

Le bilan du CA fait donc apparaître le résultat global suivant tenant compte de la totalité des éléments ci-dessus :

- dépenses : 7 344 952.33 €
- recettes : 8 124 348.56 €

II. Décomposition du résultat entre compétences obligatoires et compétences optionnelles (Mouvements réels)

A. Vue d'ensemble :

COMPETENCES	RESULTATS 2015 (Invest. + Fonct.)		REPORTS RESULTATS 2014 (Invest. + Fonct.)	RESTES A REALISER (Solde Recettes - Dépenses)	RESULTAT 2015
	DEPENSES	RECETTES			
Compétence obligatoires dont Traitements OM et CS Transports OM et CS Quais de transfert Structure		4 922 311 110 430 (1)			
	4 478 260	5 032 741	151 152	-244 724	460 909
Opération ponctuelle Unité de traitement des matières de vidange					
	81 450	81 450	0	70 000	70 000
Opération ponctuelle Plateforme Bois Energie					
	66 034	67 800	0	-66 840	-65 074
Compétences optionnelles déchèteries et collecte des déchets (cf. détail de cette compétence ci-après)					
	1 805 072 110 430 (1)				
	1 915 502	1 968 032	294 127	-32 500	314 157
TOTALISATION Mouvements réels (2) hors transports (1)					
	6 541 246	7 150 023	445 279	-274 064	779 992

(*) Transports effectués en régie par le SDD pour les déchèteries

(a) Mouvements d'ordre = 323 283.71 € (pour mémoire)

B. Détail des compétences optionnelles entre Collectivités :

COMPETENCES	RESULTATS 2015 (Invest. + Fonct.)		REPORTS RESULTATS 2014 (Invest. + Fonct.)	RESTES A REALISER (Solde Recettes - Dépenses)	RESULTAT 2015
	DEPENSES	RECETTES			
SMEEOM Moyenne Garonne					
Déchèteries de Beaumont et Lavit	206 299 21 955 (1)				
	<hr/> 228 254	227 250	18 044	-5 700	11 340
Déchèterie de Montaigu de Quercy	97 979 6 690 (1)				
	<hr/> 104 669	104 611	8 681	0	8 623
C de C Q.R.G.A.					
Déchèteries de Lexos et Parisot	138 251 16 235 (1)				
	<hr/> 154 486	155 765	16 538	-4 400	13 417
C de C Q.C.					
Déchèteries de Septfonds, Molières Montpezat et Caussade	354 244 43 215 (1)				
(hors reconstruction)	<hr/> 397 459	432 471	39 235	-20 400	53 847
C de C T.V.A.					
Déchèterie de Nègrepelisse et service de collecte des déchets	1 008 299 22 335 (1)				
	<hr/> 1 030 634	1 047 935	211 629	-2 000	226 930
TOTALISATION					
	1 805 072 110 430 (1)				
	<hr/> 1 915 502	1 968 032	294 127	-32 500	314 157

(*) Dépenses de transports effectués en régie par le SDD

III. Récapitulatif

Les données globales du CA 2015 font l'objet de la présentation synthétique annexée au présent rapport.

Ces résultats sont en conformité avec les résultats du Compte de Gestion, à savoir :

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice	5 551 882.99 €
- Recettes de l'exercice	5 992 918.70 €
Résultat de l'exercice.....	441 035.71 €

Investissement :

- Dépenses de l'exercice	1 312 646.72 €
- Recettes de l'exercice.....	1 480 387.50 €
Résultat de l'exercice.....	167 740.78 €

Résultats cumulés :

- Résultat de fonctionnement reporté de 2014 :	+ 581 042.42 €
- Résultat d'investissement reporté de 2014 :	- 135 763.77 €
- Solde des restes à réaliser :	- 274 064.00 €

B) BUDGET ANNEXE

Le budget annexe a été créé par délibération du 25 février 2014 et concerne l'exploitation de l'unité de traitement des matières de vidange. La gestion de ce service dans le cadre d'un budget annexe est en effet obligatoire s'agissant d'une activité relevant d'un service industriel et commercial (SPIC).

Ce budget regroupe l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à l'activité. Celui-ci ne comporte qu'une section de fonctionnement comprenant le remboursement de l'annuité d'emprunt au budget principal qui supporte l'emprunt globalisé initial.

Les résultats globaux du compte administratif 2015 du budget annexe sont les suivants :

- Dépenses de l'exercice	136 792.65 €
- Recettes de l'exercice	151 065.60 €
- Reports n-1	757.52 €
- Solde des restes à réaliser	0

Résultat 15 030.47 €

Ces résultats globaux du Compte Administratif 2015 du budget annexe sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Payeur Départemental.

Le compte administratif ne faisant apparaître aucun besoin de financement en section d'investissement le résultat de 15 030.47 € est donc affecté en excédent de fonctionnement reporté.

*
**

M.LAMOLINAIRIE, Président de séance après le retrait du Président, demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer et d'approuver le Compte Administratif 2015 concernant le budget principal et le budget annexe.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Budget principal

- approuve le présent Compte Administratif 2015.

- Budget annexe

- approuve le présent Compte Administratif 2015 et confirme l'affectation de la somme de 15 030.47 € en excédent de fonctionnement reporté.

Fait et délibéré le 29 février 2016

Le Président,

Michel WEILL

